



Papeete, le 3 juin 2013

Communiqué du Haut-Commissariat de la République et de la Présidence de la Polynésie française

Contrat de projets Signature d'un volet sur la biodiversité de la Polynésie française

Une convention portant sur la recherche et l'enseignement supérieur dans le cadre du Contrat de projets Etat-Pays, a été signée vendredi après-midi, par le Haut-commissaire de la République, Jean-Pierre Laflaquière, le Président de la Polynésie française, Gaston Flosse et le Président de l'IRD (Institut de recherche pour le développement), Michel Laurent, de passage en Polynésie française à l'occasion du cinquantenaire de l'institut de recherche.

La convention porte sur le projet intitulé BioPolyVal, consacré à la biodiversité de la Polynésie française. Cette convention entre dans le cadre du volet « Enseignement supérieur et recherche » du Contrat de projets - dans l'action « Encourager des thématiques de recherche pour un meilleur développement économique de la Polynésie française » - qui a conduit à retenir 10 opérations au titre de la programmation 2011, 2012 et 2013. BioPolyVal est le dernier projet du volet « Enseignement supérieur et recherche » du Contrat de projets, sa formalisation conduisant à atteindre les 100% d'exécution de ce volet.

BioPolyVal vise à étudier la biodiversité des organismes collectés de Polynésie française (identifier et décrire les espèces, caractériser leur composition chimique) ainsi que le potentiel pharmacologique des collections d'extraits dans des domaines d'intérêt importants pour le développement économique local (phytosanitaire, perliculture, cosmétique, médical).

Il est aussi prévu de regrouper les résultats obtenus et de les diffuser sous la forme d'une banque de données qui sera accessible aux partenaires scientifiques, économiques et décideurs locaux. A cette occasion Monsieur Laurent a insisté sur le fait que la recherche ne restait plus dans les laboratoires, mais qu'elle trouvait de plus en plus d'application économique et devenait source de création d'emplois. Il s'est engagé à ce que le fruit de ces recherches bénéficie au développement de la Polynésie française.

Le montant total de ce projet, sur deux années, est de 21 189 737 Fcfp (177 570 euros), pris en charge de manière égale (50% chacun) par l'Etat et le Pays.